

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 977

2 avril 2016

### SOMMAIRE

Adveq Europe Luxembourg V S.à r.l. ....	46857	Domus Area S.A. ....	46853
African Acquisition S.à r.l. ....	46869	Domus Area S.A. ....	46853
Atom ....	46852	Eminvest Europe S.à r.l. ....	46853
Axios S.A. ....	46852	Etabimo S.à r.l. ....	46855
B.B.H. SPF S.A. ....	46852	EUR-ASIA Invest S.A. ....	46855
B Coaching & Consulting ....	46852	Fabled White Eagle S.A. ....	46856
Beverly Shipping S.à r.l. ....	46851	Fareale S.A. ....	46854
Blue Star Shipping ....	46851	FED Holding S.A. ....	46854
BP Investments S.à r.l. ....	46850	Fingas S.A. ....	46854
BRE/Chestnut Topco II S.à r.l. ....	46850	Fisib S.A. ....	46854
Cadogan Racing S.à r.l. ....	46851	Fleuramica S.A. ....	46854
Café - Brasserie - Restaurant Poiré S.à r.l. ...	46850	Goedert et Ginepri S.à r.l. ....	46855
Calparts S.à r.l. ....	46851	Greenergies, S.à r.l. ....	46855
Candos S.A. ....	46851	Greenergies, S.à r.l. ....	46855
Catherine Luxco S.à r.l. ....	46878	Hannover Finance (Luxembourg) S.A. ....	46856
Cetrel Securities S.A. ....	46895	Heliosmart Development S.A. ....	46856
CG Concept s.à r.l. ....	46852	Heliosmart Invest S.A. ....	46856
CH Events ....	46884	Holding d'Investissement et de Placement S.A.	
Clarice (Luxembourg) S.A. ....	46896		46856
Commercial Real Estate Loans SCA ....	46850	Holding d'Investissement et de Placement S.A.	
Copenhagen Harbourfront Development		- SPF ....	46856
Holding ....	46850	Kaval S.A. ....	46887
Crendal Finance S.A. ....	46853	Lancaster Coinvestors S.à r.l. ....	46890
Development Picture S.A. ....	46853	Novit S.à r.l. ....	46893
Djoser S.A. ....	46896		

**Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.337.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Mars 2016.

*Pour Commercial Real Estate Loans SCA*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016073299/12.

(160037407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Copenhagen Harbourfront Development Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 148.558,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 178.492.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016073302/12.

(160037797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016073285/10.

(160037401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.900.

Les comptes annuels de la société BRE/Chestnut Topco II S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073286/10.

(160037701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Café - Brasserie - Restaurant Poiré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 91, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 134.174.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> mars 2106.

Signature.

Référence de publication: 2016073290/10.

(160037480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Blue Star Shipping, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 185.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073281/10.

(160037881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Cadogan Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 149.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073307/9.

(160037257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Calparts S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg.  
R.C.S. Luxembourg B 131.061.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CALPARTS S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016073308/12.

(160037708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Candos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 82.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Référence de publication: 2016073309/10.

(160037537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Beverly Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 177.080.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016073264/13.

(160037685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Atom, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 178.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2016073247/12.

(160037698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Axios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 73.683.

Les comptes annuels au 31 MARS 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016073251/10.

(160037641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**B Coaching & Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4101 Esch-Sur-Azette, 12, Rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 191.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2016073253/12.

(160037861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**B.B.H. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4284 Ehlerange, 30, Zare Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 107.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073255/10.

(160037811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**CG Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 137.526.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016073316/10.

(160037259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Emivest Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.776.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016073377/13.  
(160037361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Crendal Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 39.795.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CRENDAL FINANCE S.A.*  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2016073336/11.  
(160037915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Development Picture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 154.467.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073347/10.  
(160037391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Domus Area S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 128.828.

—  
Le Bilan au 30.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073366/10.  
(160037587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Domus Area S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 128.828.

—  
Le Bilan au 30.09.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073367/10.  
(160037588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Fisib S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 171.925.

—  
La société a été constituée par acte notarié en date du 25 Septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2682 du 2 novembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 Août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISIB S.A.  
Signature

Référence de publication: 2016073416/14.

(160037322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Fareale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.378.

—  
Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016073405/10.

(160037602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**FED Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 185.026.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016073407/10.

(160037403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Fingas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 77.483.

—  
Les comptes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINGAS S.A.

Référence de publication: 2016073410/10.

(160037705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Fleuramica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 171.083.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 01.03.2016.

Référence de publication: 2016073417/10.

(160037432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Goedert et Ginepri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 68.014.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goedert et Ginepri S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016073422/12.

(160037540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Greenergies, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073436/9.

(160037308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Greenergies, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073437/9.

(160037309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Etabimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 175.951.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016073388/12.

(160037833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**EUR-ASIA Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.240.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2016073389/12.

(160037345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Fabled White Eagle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 56.619.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073404/9.

(160037707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.692.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073442/9.

(160037842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Heliosmart Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 164.211.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073466/9.

(160037493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Heliosmart Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 164.209.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073467/9.

(160037497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

 **Holding d'Investissement et de Placement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6231 Bech, 1, Moulin de Bech.

R.C.S. Luxembourg B 75.809.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073472/9.

(160037556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

 **Holding d'Investissement et de Placement S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 75.809.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073473/9.

(160037562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---



**Adveq Europe Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 203.043.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of the month of January,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed,

There appeared:

1. Wilmersdorf Secondary L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number SL19163 (Wilmersdorf Secondary),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 4 January 2016; and

2. Adveq Secondaries II L.P., a limited partnership governed by laws of Scotland, with its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Companies House of Edinburgh under number 11093 (Adveq Secondaries and, together with Wilmersdorf Secondary, the Founding Shareholders),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 4 January 2016.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Adveq Europe Luxembourg V S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Adveq Europe Luxembourg V S.à r.l.”.

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Niederanven, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed

as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the fourth Monday in June of each year at 4:00 p.m. CET. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Art. s and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager or, as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the

liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2016.

*Subscriptions and payments*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) Shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Shareholders	Shares subscribed	Consideration paid by payments in cash
1. Wilmersdorf Secondary . . . . .	8,750 Shares	EUR 8,750.-
2. Adveq Secondaries . . . . .	3,750 Shares	EUR 3,750.-
Total . . . . .	12,500 shares	EUR 12,500.-

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

*Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

*Resolutions of the shareholders*

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, have unanimously passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Richard Damming, whose professional address is at c/o Adveq Management AG, Affolternstrasse 56, 8050 Zurich, Switzerland;

and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:

- James Lees, whose professional address is at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg;

- Anke Jager, whose professional address is at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an unlimited period of time; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le cinquième jour du mois de janvier,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

1. Wilmersdorf Secondary L.P., une limited partnership régie par les lois d'Ecosse, ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House de Edimbourg sous le numéro SL19163 (Wilmersdorf Secondary),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 janvier 2016 à elle délivrée; et,

2. Adveq Secondaries II L.P., une limited partnership régie par les lois d'Ecosse, ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House de Edimbourg sous le numéro 11093 (Adveq Secondaries et, ensemble avec Wilmersdorf Secondary, les Associés Fondateurs),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, prénommée, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 janvier 2016 à elle délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	Signifie Adveq Europe Luxembourg V S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Adveq Europe Luxembourg V S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement,

toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Findel (commune de Niederanven). Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Niederanven, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.



**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 16:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire (s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) la signature individuelle du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscriptions et libérations*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit:

Associés	Parts sociales souscrites	Contrepartie libérée par des paiements en numéraire
1. Wilmersdorf Secondary .....	8.750 Parts Sociales	EUR 8.750,-
2. Adveq Secondaries .....	3.750 Parts Sociales	EUR 3.750,-
Total .....	<u>12.500 Parts Sociales</u>	<u>EUR 12,500,-</u>

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions des associés*

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Richard Damming, ayant son adresse professionnelle à c/o Adveq Management AG, Affolternstrasse 56, 8050 Zurich, Suisse;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- James Lees, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

- Anke Jager, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une durée indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. GAC/2016/303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050007/677.

(160008829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**African Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 203.025.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen,  
on the twenty-third day of December.

Before Us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 108.160,

here represented by Mrs Carine AGOSTINI, employee, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and duration.**

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "AFRICAN ACQUISITION S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give any guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Chapter II. Share capital**

### **Art. 4. Capital.**

4.1 The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### **Art. 5. Profit sharing, indivisible shares.**

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

### **Art. 6. Transfer of shares.**

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

## **Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories**

### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The Board of Managers may appoint a chairman (the Chairman) of the Board of Managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board of Managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the Board of Managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

### **Art. 9. Meetings of the Board of Managers.**

9.1 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A or a B signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.**

10.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

#### **Art. 11. Representation - Authorised signatories.**

11.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

11.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Liability of managers.** The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **Chapter IV. Secretary**

#### **Art. 13. Appointment of a secretary.**

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers

(if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### **Chapter V. General meetings of the shareholder(s)**

##### **Art. 14. General meetings of the shareholder(s).**

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 An annual meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### **Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing**

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 16. Financial statements.** Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 17. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

##### **Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.**

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

#### **Chapter VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 20. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VIII. Audit**

##### **Art. 21. Statutory auditor - External auditor.**

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.



## Chapter IX. Governing law

**Art. 22. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Subscription and payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes to the five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

### *Transitory Provisions*

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2016.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following five (5) persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

(i) Mr. Yassir Al-Rashdi , manager of accounts department, born in Samael, Sultanate of Oman, on 18 July 1976, with professional address at Beach One, 5<sup>th</sup> Floor, Offices No. 501-510, Building No. 37, Way 2601 Shatti Al-Qurm (Near Qurm Amphitheatre) P.O. Box 188, Muscat, P.C. 100, Sultanate of Oman, as A manager of the Company;

(ii) Mr. Tim Keating, manager, born in Johannesburg, South Africa, on 03 October 1974, with professional address at Beach One, 5<sup>th</sup> , Floor, Offices No. 501-510, Building No. 37, Way 2601 Shatti Al-Qurm (Near Qurm Amphitheatre) P.O. Box 188, Muscat, P.C. 100, Sultanate of Oma, as A manager of the Company;

(iii) Mr. Alexis Kamarowsky, born in Strang Jetzt Bad Rothenfeld (D), on 10 April 1947, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, , as B Manager of the Company;

(iv) Mr. François Manti, born in Algrange (France), on 07 October 1970, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, as B Manager of the Company, and

(v) Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, as B Manager of the Company;

2. The registered office of the Company is established at 11, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze,  
le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«The Luxembourg Acquisition Company S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.**

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AFRICAN ACQUISITION S.à r.l.» (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 2. Objet.** La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes exceptées par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social**

#### **Art. 4. Capital.**

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 5. Répartition des bénéfices, parts sociales indivisibles.**

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### **Art. 6. Cession des parts sociales.**

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

#### **Art. 7. Rachat de parts sociales.**

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres, au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

#### **Art. 9. Réunions du conseil de gérance.**

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés

ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

#### **Art. 10. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance.**

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

#### **Art. 11. Représentation - Signatures autorisées.**

11.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

11.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

### **Titre IV. - Secrétaire**

#### **Art. 13. Nomination d'un secrétaire.**

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

### **Titre V. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Assemblées générales des associés.**

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il /elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Une réunion annuelle des associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans la convocation. D'autres assemblées générales des associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie

ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 17. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

#### **Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.**

18.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Vérification des comptes**

#### **Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

#### **Titre IX. - Loi applicable**

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à neuf cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les cinq (5) personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Yassir Al-Rashdi, né à Samael, Sultanat d'Oman, le 18 juillet 1976, avec adresse professionnelle à Beach One, 5<sup>th</sup> Floor, Offices No. 501-510, Building No. 37, Way 2601 Shatti Al-Qurm (Near Qurm Amphitheatre) P.O. Box 188, Muscat, P.C. 100, Sultanat d'Oman, en tant que gérant A de la Société;

(ii) Monsieur Tim Keating, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 03 octobre 1974, avec adresse professionnelle à Beach One, 5<sup>th</sup> Floor, Offices No. 501-510, Building No. 37, Way 2601 Shatti Al-Qurm (Near Qurm Amphitheatre) P.O. Box 188, Muscat, P.C. 100, Sultanat d'Oman, en tant que gérant A de la Société;

(iii) Monsieur Alexis Kamarowsky, né à Strang Jetzt Bad Rothenfeld (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société;

(iv) Monsieur François Manti, né à Algrange (France), le 07 octobre 1970, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société; et

(v) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

2. Le siège social est établi au 11, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31250. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016050033/501.

(160008129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Catherine Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 203.058.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Catterton Aimara Latin America Fund II, LP, a Limited Partnership governed by the Laws of Ontario, having its registered address at 199 Bay Street, Suite 4000, Toronto, Ontario M5L 1A9 Canada;

2) Catterton Aimara Latin America Fund II B, LP, a Limited Partnership governed by the Laws of Ontario, having its registered address at 199 Bay Street, Suite 4000, Toronto, Ontario M5L 1A9 Canada;

Both are here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, having his professional address at Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the articles of association, which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The purposes for which the Company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself or pursuant to the acquisition of securities as contemplated below. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the acquisition, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, equities and patents of whatever origin, participate in the creation, the acquisition, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, equities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, equities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The name of the Company is CATHERINE LUXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office of the Company is in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its associates deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The capital of the Company amounts to fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-), divided into one hundred and fifty (150) ordinary shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully paid up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The associates' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the associates representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each ordinary share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

**Art. 9.** In case of a single associate, the Company's ordinary shares held by the single associate are freely transferable.

In the case of plurality of associates, the ordinary shares held by each associate may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The transfer of ordinary shares inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In case of the death of an associate, the transfer of ordinary shares to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal for transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any associate.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

**Art. 12.** The Company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. They may be revoked at any time by the same general meeting of associates.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The day to day management may be delegated to one manager of category B who will bind the Company under his sole signature acting within the limits defined by the board of managers, which include among others:

- representation of the Company towards public authorities in Luxembourg, including the preparation and conduct of the relations with these authorities;
- relation with local auditors, accountants, lawyers and all other external advisers;

- decisions which entail an engagement up to a value to be determined by the managers;
- signature on corporate bank account up to a value to be determined by the managers.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the Company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible of the correct performance of their duties.

**Art. 14.** The single associate assumes all powers conferred to the general meeting of the associates.

In case of plurality of associates, each associate may take part in collective decisions irrespectively of the number of ordinary shares which he owns. Each associate has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by associates owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the associates owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers by the board of managers, who will prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered office of the Company.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company has to be allocated to a statutory reserve, until this reserve equals ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the associate(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole associate or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the associates.

**Art. 19.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 20.** If, and as long as one associate holds all the ordinary shares, the Company shall exist as single associate company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

#### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred and fifty (150) ordinary shares have been subscribed as follows:

1) Catterton Aimara Latin America Fund II, LP, pre-named, ordinary shares . . . . .	130
2) Catterton Aimara Latin America Fund II B, LP, pre-named, ordinary shares, . . . . .	<u>20</u>
Total: one hundred and fifty ordinary shares, . . . . .	150

All these corporate units have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, which states it expressly.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.



*Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

*Managers of category A*

- Mr. James SIMMONS, Vice-President of Finance, born on March 28<sup>th</sup>, 1984, in Connecticut, United States of America, and having his professional address at 599, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America;

- Mr. David HEIDECORN, Private Equity Partner, born on September 18<sup>th</sup>, 1956 in Stamford, CT United States of America, and having his professional address at 599 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America;

*Managers of category B*

- Mrs. Brigitte DENIS, licenciée en administration des affaires, born on April 12<sup>th</sup>, 1966 in Rossignol (Belgium), and having her professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- Mr. Paul LEYDER, expert comptable, born on October 21<sup>st</sup>, 1970 in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg), and having his professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- Mr. Francis ZELER, director of companies, born on May 5<sup>th</sup>, 1966 in Bastogne (Belgium), and having his professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time, with the powers defined under article 12 of the articles of incorporation:

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

2. The Company's address is fixed at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. The managers are authorized to delegate the daily management of the Company to one manager of category B.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**ONT COMPARU:**

1) Catterton Aimara Latin America Fund II, LP, un "Limited Partnership" régi par les Lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 199 Bay Street, Suite 4000, Toronto, Ontario M5L 1A9 Canada; et

2) Catterton Aimara Latin America Fund II B, LP, un "Limited Partnership" régi par les Lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 199 Bay Street, Suite 4000, Toronto, Ontario M5L 1A9 Canada;

les deux sont ici représentés par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois réglementant une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts de la Société, lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient ou suite à l'acquisition de titres tel que décrit ci-après. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La Société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à l'acquisition, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, actions et brevets, de toute origine, participer à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, actions et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres, actions et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CATHERINE LUXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social s'élève à quinze mille Dollars US (USD 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale ordinaire donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales ordinaires détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ordinaires détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ordinaires ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales ordinaires représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droits ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Ils sont révocables à tout moment par décision prise par cette même assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité des gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

La gestion journalière sera déléguée à un gérant de catégorie B qui pourra engager la Société sous sa seule signature en agissant dans les limites définies par le conseil de gérance, en ce qui concerne entre autres:

- le représentation de la Société vis-à-vis des administrations publiques au Luxembourg, comprenant la préparation et le suivi des relations avec ces administrations;
- les relations avec les réviseurs et commissaires, comptables et avocats locaux et tous autres conseillers externes;
- les décisions concernant un engagement jusqu'à une limite à déterminer par les gérants;
- la signature sur le compte bancaire jusqu'à une limite à déterminer par les gérants.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, si la Société a plus d'un associé, par les associés sous leurs signatures conjointes.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales ordinaires qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales ordinaires détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

**Art. 17.** Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le / les associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales ordinaires entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, le/les associé(s) se réfère(nt) aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent cinquante (150) parts sociales ordinaires ont été souscrites comme suit:

1) Catterton Aimara Latin America Fund II, LP, pré-qualifié,	130
parts sociales ordinaires . . . . .	130
2) Catterton Aimara Latin America Fund II B, LP, pré-qualifié,	
parts sociales ordinaires, . . . . .	20
Total: cent cinquante parts sociales ordinaires, . . . . .	150

Toutes ces parts sociales ordinaires ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille Dollars US (USD 15.000,-) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs tels que déterminés à l'article 12 des statuts:

##### *Gérants de catégorie A*

- M. James SIMMONS, Vice President of Finance, né le 28 mars 1984 dans le Connecticut Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 599, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David HEIDECORN, Private Equity Partner, né le 18 septembre 1956 à Stamford, CT Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 599 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

##### *Gérants de catégorie B*

- Mme. Brigitte DENIS, licenciée en administration des affaires, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- M. Paul LEYDER, expert comptable, né le 21 octobre 1970 à Ettelbruck (Grand Duché de Luxembourg), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- M. Francis ZELER, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Les gérants peuvent nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et, compétences et les révoquer.

2. L'adresse de la Société est fixée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. Les gérants sont autorisés à déléguer la gestion journalière de la Société à un gérant de la catégorie B.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050322/335.

(160009444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

#### **CH Events, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 203.059.

#### — STATUTS

L'an deux mille seize, le cinq janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1. Madame Isabelle Antoinette CHARLIER, salariée, née à Algrange (France), le 30 mars 1971, demeurant à F-57310 Bousse, 23, Le clos des Vignes (France), et

2. Monsieur Jean François PLISZCZAK, salarié, né à Marange-Silvange (France), le 6 mai 1965, demeurant à F-57310 Bousse, 23, Le clos des Vignes (France),

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CH EVENTS".

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'organisation de salons ou événements au Luxembourg et à l'étranger.
- les services, non spécialement réglementés, aux entreprises au Luxembourg et à l'étranger.
- l'import - export, ainsi que toutes les autres activités commerciales non spécialement réglementées.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

#### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

##### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Isabelle Antoinette CHARLIER . . . . .	20
2.- Monsieur Jean François PLISZCZAK . . . . .	80
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Madame Isabelle Antoinette CHARLIER, préqualifiée déclare libérer ses vingt (20) parts sociales par apport en numéraire pour un montant total de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) entièrement alloué au compte capital social.

Monsieur Jean François PLISZCZAK, préqualifié, déclare libérer ses quatre-vingts (80) parts sociales, partiellement par apport:

a.- en numéraire pour un montant de six mille et cinquante euros (6.050,- EUR), entièrement alloué au compte capital social, et

b.- par apport en nature des éléments suivants à la Société:

- un ordinateur Mac pro 13 pouces évalué à mille six cent quarante-neuf euros (1.649,- EUR);
- un appareil photo Panasonic LUMIX GF 6 évalué à cinq cents euros (500,-EUR);
- une imprimante Canon Pixima iP 100 évaluée à trois cents euros (300,-EUR);
- un objectif Panasonic H-FS45150 évalué à deux cent cinquante euros (250,-EUR);
- un ordinateur PC DELL VOSTRO 1510 évalué à cinq cents euros (500,-EUR);
- un laser sur pied BOSCH PLL 360 évalué à cent quatre-vingts euros (180,-EUR);
- une imprimante canon PIXMA iP100 évaluée à trois cent euros (300,- EUR);
- un trépied appareil photo évalué à trente euros (30,- EUR);
- des étagères STRANG GALVA Bois métal évaluées à quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (498,- EUR);
- un aspirateur KARCHER évalué à soixante-quatorze euros (74,- EUR);
- une mallette outillage évaluée à quatre-vingt-dix-neuf euros (99,- EUR);

soit pour un montant total de quatre mille trois cent quatre-vingt euros (4.380,- EUR),

dont la somme de trois mille neuf cent cinquante euros (3.950,-EUR) est alloué au compte capital social et le solde de quatre cent trente euros (430,- EUR) au compte Associé de Monsieur Jean François PLISZCZAK, préqualifié,

La somme de 8.550,- EUR (huit mille cinq cent cinquante euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant.

### *Mise en œuvre effective de l'Apport*

Monsieur Jean François PLISZCZAK,, Apporteur et Souscripteur, a déclaré expressément que:

- (i) il est le propriétaire légal des éléments apportés;
- (ii) les éléments apportés sont libres de tout charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les éléments apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les éléments apportés sont transférables avec tous les droits y attachés;
- (v) pour autant que de besoin, tous les actes et formalités ont été accomplis et tous les consentements et accords nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des éléments apportés; et
- (vi) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des éléments apportés requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'Apport soit opposable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

### *Intervention du gérant unique*

Ci-après est intervenue Madame Isabelle Antoinette CHARLIER agissant en sa qualité de future gérante de la Société; reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité de gérante unique de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, elle a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et l'apport effectif des éléments apportés, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.100 EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3429 Dudelange, 147 route de Burange.

2.- L'assemblée désigne à la fonction de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Isabelle Antoinette CHARLIER, salariée, née à Algrange (France), le 30 mars 1971, demeurant à F-57310 Bousse, 23, Le clos des Vignes (France).

3.- Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de la gérante unique.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Isabelle Antoinette CHARLIER, Jean François PLISZCZAK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation GAC/2016/287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016050330/149.

(160009585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

### **Kaval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company KAVAL S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 112.304,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25<sup>th</sup> of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 435 of February 28, 2006, page 20865, and which articles of association have never been amended.

The corporate capital is set at hundred thousand Euro (€ 100.000.-), represented by ten thousand (10.000) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 22, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 29, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company SANOFIT GROUP S.A., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay I, Road Town, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1019842.

A copy of the said report of the liquidator established on December 23, 2015, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Report of the auditor-controller
- 2.- Discharge to the directors
- 3.- Discharge to the statutory auditor
- 4.- Discharge to the liquidator
- 5.- Closing of the liquidation

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the directors of the company for the execution of their mandate.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the statutory auditor of the company for the execution of his mandate.

*Fourth resolution*

The meeting gives full discharge to the liquidator for the execution of his mandate.

*Fifth resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to



shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KAVAL S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 112.304,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 28 février 2006, page 20865, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Le capital social est fixé à cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 29 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société SANOFIT GROUP S.A., une société existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1019842.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 23 décembre 2015 après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Décharge à donner donnée au liquidateur
- 5.- Clôture de la liquidation.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/99. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050533/148.

(160009398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Lancaster Coinvestors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.095.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

I - GS Leg Investors (Euro) Company, with registered office at South Church Street, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-212850, here represented by Mr. Lucca TORRES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

II- GS Leg Investors Company, with registered office at South Church Street, KY-KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-211156, here represented by Mr. Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Lancaster Coinvestors S.à r.l.", is a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 141.095, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 29 July 2008 before Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2235 dated 12 September 2008;

- That the appearing parties are the current shareholders (the "Shareholders") of the Company and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders decide to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders decide to appoint "GS Lux Management Services S.à r.l.", established and having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 88045, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders decide to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders also decide to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve:

- to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

- to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Shareholders decide to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate until the date hereof.

The Shareholders decide to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

I - GS Leg Investors (Euro) Company, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Lucca TORRES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

II - GS Leg Investors Company, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «Lancaster Coinvestors S.à r.l.», est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.095, constituée le 29 juillet 2008 selon un acte passé par devant Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 en date du 12 septembre 2008;

- Que les comparants sont les actuels associés (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer la société à responsabilité limitée "GS Lux Management Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88045, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également:

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. TORRES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30400. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050540/137.

(160008719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Novit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.572.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Novit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 90572 and having a share capital of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) (the Company), was incorporated according to a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg on 31 December 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, volume 147 on 12 February 2003. The articles of association of the Company (the Articles). The Articles have not been amended since.

THERE APPEARED:

JN Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 181871,

hereby represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Proxy-holder), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
  3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and
  5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 41469 as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under their sole signature for the performance of their duties.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under their sole responsibility, delegate some of their powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de Novit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90572 ayant un capital social de cent mille Euros (EUR 100.000) (la Société), a été constituée en date du 31 décembre 2002 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 147 du 12 février 2003, et dont les statuts (les Statuts). Les Statuts n'ont subi aucune modification depuis.

A COMPARU

JN Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181871,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Divers.

III. l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469 comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associée Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associée Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/81. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050633/137.

(160008698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.298.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 27 janvier 2016*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Roland Ludwig avec effet au 31 décembre 2015 en tant qu'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale nomme en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société Monsieur Armand Thomas, Head Finance and Services Luxembourg, domicilié professionnellement au 10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, né à Aye (Belgique) le 16 avril 1973.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Compte-tenu des résolutions ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Madame Annette Brewer,
- Monsieur Jörg Buser,
- Monsieur Armand Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

*Pour CETREL Securities S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016057938/22.

(160018434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Clarice (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.534.

L'actionnaire unique a décidé en date du 22 janvier 2016:

- d'accepter la résiliation du contrat de mandat avec PricewaterhouseCoopers, société ayant son siège social 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et de société de Luxembourg sous le numéro B 65477 en sa qualité de commissaire aux comptes et,

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes KPMG Luxembourg, société ayant son siège social 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Clarice (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2016057943/16.

(160018294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Djoser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.415.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2016:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2016057988/23.

(160018217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---